COMMISSION DE DISTRICT

DU STATUT de L'ARBITRAGE saison 2023/2024

Séance du 28/02/2024 16 H 00 / 18 H 30 CHATEAULIN

Présents ; D PAUCHARD, M PONDAVEN, A QUEAU, JP SEZNEC, J STEPHAN, J LE VIOL

Absent Excusé : M GOUEZ

1 COURRIERS

- Courrier de SAINT YVI demande de dérogation concernant la couverture du club par PENCREC'H Florian.
  La commission a fait une juste application des textes, ne peut accorder aucune dérogation.

- La commission prend note de la décision de la CRA PV DU 02/11/2023
  LERAY Maxence (QUIMPER KERFEUTEUN) et GORAGUER Titouan (PLOBANNALEC) ne couvrent pas leur club pour la saison.

- Dossier transmis par la CDA
  LE CALVEZ Maïwenn (PORTSALL) renouvellement tardif ne couvre pas son club pour la saison.

2 ETUDES DES CAS PARTICULIERS mutation

Préparation des dossiers pour la Commission Régionale du Statut

Voir tableau **annexe 3** propositions de la Commission départementale à valider par la Commission Régionale

3 SITUATION DES CLUBS AU 29/02/2024

CLUBS EN INFRACTION

La commission arrête la liste des clubs du District en infraction au 28/02/2024

et fixe les amendes. Voir tableau joint en annexe 1.

La situation des clubs sera revue au 1/06/2024 en fonction du nombre de match effectué par les arbitres pour valider la saison

Propose la liste des clubs FFF et de Ligue à la Commission Régionale et sera publié sur le site du District et de la Ligue de Bretagne.

A ce jour 0 club de FFF, 10 clubs de ligue et 27 clubs de district sont en infraction soit 37 clubs.

Pour info au 28/02/2023 il y avait 58 clubs en infraction

au 31/03/2022 il y avait 80 clubs en infraction

Au 29/02/2024 l'effectif d'arbitres est de 464.

28/02/2023 l'effectif d'arbitres était de 416.

4 DIVERS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel, en 2éme instance, devant la commission d'appel du District 29, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue de Bretagne.

LE PRESIDENT COMMISSION
Jo. STEPHAN